

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
21 septembre 2020	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Est-ce possible de mandater le Service des loisirs ou de l'environnement afin de mettre sur pied un comité qui s'adresse aux utilisateurs qui vont faire leurs courses à vélo ou à vélo avec assistance électrique depuis l'emprise nord-ouest du boulevard Saint-Luc (secteurs Saint-Luc et L'Acadie) vers les autres secteurs de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu?</p>	<p>La réunion du comité de circulation du 2 février 2021 a été annulée. La prochaine réunion aura lieu le 2 mars 2021.</p>	<p>En attente d'un suivi.</p>	<p>Actif</p>
19 novembre 2020	<p><u>Martin Deland – 430, rue Laberge</u></p> <p>Ma question concerne les pistes cyclables. À partir du 1^{er} novembre, les voitures peuvent se stationner dans les pistes cyclables et bloquent l'accès sur plusieurs rues à Saint-Jean, incluant ma rue Laberge. Serait-il possible de modifier cette date, car au 1^{er} novembre, il y a encore de belles journées pour pratiquer le vélo. Il me semble que le 1^{er} décembre pour stationner dans les pistes cyclables serait idéal, soit en même temps que la date limite pour la pose des pneus d'hiver sur les voitures.</p>	<p>En raison qu'il est prévu dans la poursuite du plan d'amélioration continu du déneigement que les interventions hivernales sur le réseau cyclable s'inséreront dans les activités régulières des travaux publics dans un horizon d'un à trois ans, aucun changement ne sera apporté à la réglementation d'ici là puisque cela engendrerait des coûts de l'ordre de 65 000 \$ pour, entre autres, le remplacement de 250 panneaux de signalisation.</p>		<p>Clos</p>
23 novembre 2020	<p><u>Roxane Rivard – 468, rue des Fortifications</u></p> <p>Lors de la séance d'information du projet du 371, boul. Saint-Luc, il y a eu plusieurs questions concernant l'implantation d'une nouvelle école dans le secteur Saint-Luc. Lors de sa réponse, madame Linda</p>	<p>Le directeur général adjoint et secrétaire général du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières nous a avisés qu'en raison des problématiques d'espace que nous avons dans nos écoles, ils ne</p>	<p>En attente d'un suivi.</p>	<p>Actif</p>

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>Bonneau a mentionné qu'il y avait des discussions, mais aucune confirmation. Pourtant, au même moment, le Canada Français publiait que la Ville et le Centre de services scolaire ont identifié deux sites dans le secteur Saint-Luc.</p> <p>Est-ce que le secteur des clubs de golf Les Légendes et/ou Les Boisés de la Mairie serait aussi visé par l'implantation d'une école?</p>	<p>peuvent pas garantir que tous les enfants résidants dans le secteur de l'école des Savanes pourront la fréquenter. Monsieur le Maire a demandé un complément d'information.</p>		
<p>30 novembre 2020</p>	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant que les données des spécialistes en acoustique INGAC et SNC-Lavalin sont déjà disponibles au public à la Cour supérieure (16 juillet 2015) dans le cadre du dossier du club de tir de L'Acadie contre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu qui touchait le règlement 1358 sur le bruit, est-ce que la Ville peut rendre ces données facilement disponibles au public en les déposant au conseil municipal ou peut-on faire une demande d'accès à l'information pour les obtenir sans qu'elles soient déposées au conseil municipal?</p>	<p>Les études ont été obtenues et transmises.</p>		<p>Clos</p>
<p>10 décembre 2020</p>	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Dans le dossier du club de tir de L'Acadie l'article 20 de l'entente du 22 décembre 2016 : « Pendant le délai, les activités du champ de tir qui sont actuellement en opération sur le lot 6 022 234 pourront être maintenues</p>	<p>Une présentation devrait être faite en mars au conseil municipal si nos services sont en mesure de terminer le travail. La date reste à préciser.</p>		<p>Actif</p>

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>conformément à la réglementation en vigueur. » Est-ce que la Ville, sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, peut se doter d'un règlement efficace au niveau du bruit provenant des champs de tir étant donné que Carrière Bernier et 9088-7662 ne respectent pas cette entente de mettre fin à tous les tirs extérieurs pour juillet 2020?</p>			
10 décembre 2020	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u> L'ÉTS en collaboration a publié en novembre 2020 un guide à l'intention des municipalités sur la gestion et planification des activités récréatives extérieures bruyantes, dont les champs de tir. En attendant la décision des diverses cours de justice, ce qui risque d'être long et sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, est-ce que notre ville a l'intention de suivre ces recommandations de l'ÉTS et modifier son règlement actuel qui ne permet pas de contrôler les nuisances par le bruit provenant des activités des champs de tir?</p>	<p>Une présentation devrait être faite en mars au conseil municipal si nos services sont en mesure de terminer le travail. La date reste à préciser.</p>		Actif
7 janvier 2021	<p><u>Jean-Pierre Provost – 438, 3^e Rang</u> Je demeure en face du site de dépôt à neige. Les camions roulent en fou et se servent de leur frein moteur. Pouvez-vous faire quelque chose?</p>	<p>La Ville ne peut interdire l'utilisation du frein moteur. Monsieur le maire demande donc à la Direction générale qu'un panneau invitant les usagers au respect du voisinage soit installé.</p>		Clos

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
20 janvier 2021	<p><u>Julie Lefebvre – 33, rue François</u></p> <p>Un panneau d'arrêt a été installé au coin de Héroux et d'Iberville. Comme il n'était pas visible, il a dû être déplacé (vers le sud). J'emprunte cette traverse au moins deux fois par jour. Depuis le 7 janvier, j'ai été témoin de plusieurs interceptions policières parce que les voitures ne s'arrêtent pas. Ma famille et moi avons failli être happées alors que nous étions engagées pour traverser. Ce matin, c'est la brigadière qui a failli l'être. Je vous écris justement à ce sujet : sa présence est toujours requise pour les élèves piétons. Il ne faudrait pas que son mandat se termine le 22 janvier.</p>	<p>La prochaine réunion du comité sur la sécurité publique aura lieu le 24 mars 2021, la réunion du 24 février 2021 ayant été annulée.</p>		Actif
20 janvier 2021	<p><u>Cathy Émond – 547, rue Choinière</u></p> <p>Bonjour, vous avez mis un stop au coin du boul. d'Iberville et de l'av. Héroux et une brigadière est présente le matin et le soir. Cependant est-ce qu'elle va demeurer là jusqu'à la fin de l'année? J'ai observé, à de nombreuses reprises, que les automobilistes ne font pas leur stop ou bien le font très vite, ce qui ne laisse pas le temps aux enfants de traverser. Situation très dangereuse pour nos enfants qui vont/reviennent de l'école. La police effectue de la surveillance et arrête régulièrement des automobilistes n'ayant pas fait de stop. Svp conserver la brigadière. Merci!</p>			
21 janvier 2021	<p><u>Caroline St-Onge – 104, rue François</u></p>			

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>Bonjour, nous vous remercions pour la mise en place du stop au coin de la rue Héroux et le boul. Iberville. Par contre il y a encore plusieurs voitures qui ne font pas l'arrêt même au moment où les enfants veulent passer à la fin des classes, même avec la brigadière. Est-ce possible de faire augmenter la présence policière à cet endroit et de garder la brigadière en place jusqu'à la fin de l'année scolaire. Je suis très inquiète pour la sécurité de mes enfants. Merci</p>			
26 janvier 2021	<p><u>Joanne Mailloux – 71, rue Jean-Baptiste</u> Feu de foyer qui empeste la créosote et qui pénètre les maisons. Le virage vert est où?</p>	<p>Le sujet sera discuté à la prochaine réunion du comité sur l'environnement et le développement durable, soit le 25 mars 2021.</p>		Actif
26 janvier 2021	<p><u>Patrick Barrière – 1222, rue Jean-Melançon</u> Monsieur le maire, considérant que 100 % des gens du secteur sondé ont signé la pétition pour les rues Jean-Melançon et Jean-Baptiste, pourriez-vous nous dire si les 3 demandes des résidents ont été autorisées svp? 1 - Prolonger le corridor piétonnier sur Jean-Baptiste côté sud au coin d'Alexis-Lebert jusque sur Jean-Melançon à l'intersection de Nicolas-Letartre. 2- L'installation d'un arrêt obligatoire dans les deux directions sur Jean-Baptiste à l'intersection de Étienne-Sanschagrin ainsi que sur Jean-Melançon à l'intersection de</p>	<p>Les membres du comité de circulation sont favorables aux trois demandes. Quant au prolongement du corridor piétonnier, il serait du côté nord de la rue Jean-Baptiste et du côté est de la rue Jean-Melançon. Si les recommandations sont adoptées par le conseil municipal, le déploiement sera fait, sous toute réserve de l'échéancier des travaux publics, à l'été 2021.</p>		Clos

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	Nicolas-Letarte. 3- L'installation de 3 bollards dans la courbe.			
19 février 2021	<p><u>Annie Bessette – 382, 11^e Avenue</u></p> <p>Bonsoir à tous, Je suis une citoyenne d'Iberville qui marche à tous les jours dans le sentier du ruisseau Hazen, quelle déception de voir tous les arbres abattus et les branches laissées à la traîne aux abords du sentier. J'ai discuté avec plusieurs citoyens qui m'ont informée que rien ne serait ramassé. Je trouve cela vraiment dommage car de 1; cela réduit le garde-manger des oiseaux qui se nourrissent par terre, (j'ai recueilli cette information sur le site des ornithologues amateurs du Haut-Richelieu), de 2; il y avait déjà suffisamment d'espace pour abriter les petits animaux, de 3; visuellement ce n'est pas très beau et de 4; avec un bon nettoyage le sentier pourra se reboiser tout naturellement sans notre aide. Alors ma question est : Pouvez-vous reconsidérer votre décision de ne pas faire le nettoyage des arbres et branches laissés par terre dans le sentier du ruisseau Hazen? S.V.P. C'est une demande de vos citoyens et ils sont nombreux à profiter chaque jour de ce magnifique petit sentier.</p>	<p>Les travaux font suite au mandat d'abattage d'arbres dangereux initié l'an dernier afin de sécuriser les citoyens et les infrastructures.</p> <p>Nous avons complété les 13,5 km prévus avec cette portion le long du ruisseau Hazen.</p> <p>Prochainement, nous retirerons le maximum de branches ou billes en lien seulement aux risques d'embâcles possibles au printemps prochain. Le reste sera laissé sur place et se décomposera avec le temps. Cela n'affectera en rien la qualité du milieu. Les travaux de nettoyage prévu avec l'équipe des travaux publics débiteront lorsque la saison de la neige et de l'entretien des patinoires sera terminée et que nous pourrons y accéder avec la machinerie.</p> <p>Nous envisageons y effectuer une plantation ciblée dans les prochaines années afin d'aider à la régénération naturelle.</p>		Clos
22 février 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p>			

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	Concernant les bruits impulsionnels provenant du club de tir de l'Acadie et le non-respect du règlement sur le bruit indiquant un maximum de 60 dB (A), qu'est-ce que la ville entend faire, à court terme, pour permettre aux résidents qui subissent toujours des crêtes sonores atteignant jusqu'à 85,6 dB (A)?	Une présentation devrait être faite en mars au conseil municipal si nos services sont en mesure de terminer le travail. La date reste à préciser.		Actif
22 février 2021	<u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u> En 2017 selon l'article 10 de l'entente entre la ville et Bernier 9088, une expertise conjointe a déterminé la superficie du milieu humide présent dans le boisé du champ de tir (6 022 233). Cette superficie est incluse dans la banque virtuelle de terrain selon un ratio 1:10. Est-ce que 1 m ² du milieu humide compense 10 m ² de terrain en développement domiciliaire? Quelle est la superficie exacte du milieu humide du lot 6 022 233?	En attente d'un suivi.		Actif
22 février 2021	<u>Louis-Philippe Dufresne – 150, rue Jean-Talon</u> Bonjour M. le maire et à tous les conseillers. Je m'appelle Louis-Philippe Dufresne propriétaire du 150, rue Jean-Talon, secteur St-Luc. J'ai reçu un courriel en cc de M. Alexandre Hamelin le 17 février (jour de la signature chez le notaire pour la vente de ma propriété) disant qu'il y aurait eu des artefacts amérindiens trouvés sur ma	En attente d'un suivi.		Actif

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>propriété! J'ai acheté la dite propriété en 2012 et je n'ai jamais reçu ou pris connaissance de documents officiels à ce sujet! Vous comprendrez que cela nuit à ma transaction et me coûte des frais additionnels ainsi que beaucoup d'inquiétudes! Cela pourrait avoir un énorme impact sur ma vie et celle de ma jeune famille! Merci voici mes questions :</p> <p>Avez-vous reçu des documents certifiant qu'il a ou eu des artefacts sur ma propriété si oui, existe-t-il des preuves concrètes et officielles qu'il a eu fouilles et découvertes réelles de ceux-ci?</p> <p>Vu que je suis en pleine transaction pour la vente de ma propriété et cela implique une multitude décisions pour ma part, combien de temps je devrai attendre avant que la décision du conseil soit rendue?</p> <p>Merci M. le maire et à tous les conseillers d'avoir pris connaissance de mes propos et questions, au plaisir.</p>			
22 février 2021	<p><u>Dominic Pétrin – 808, boul. Saint-Luc</u></p> <p>Merci M. le maire pour cette réponse. 7 ans après les travaux et pratiquement 5 ans après mes demandes de précisions entre l'estimé de 2011 et ma facture réelle de 2015, grâce à votre ténacité et votre transparence, j'ai enfin obtenu des réponses qui malheureusement m'entraînent à me questionner à nouveau.</p> <p>En 2011, la ville a estimé le coût des</p>	En attente d'un suivi.		Actif

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>travaux à 2 895 000 \$ et l'a tout simplement divisé par le nombre de mètres taxables, soit 8 666.72.</p> <p>En 2015, la facture réelle a terminé avec 2 montants distincts, soit le prix par mètre pour la conduite principale (1 616 203.06 \$ / 7 975.29 M) donc 202.65 \$/M et le prix fixe du branchement par terrain, (652 947.77 \$ / 145) donc 4 503.09 \$.</p> <p>1ere question; pourquoi avoir pris une méthode différente pour calculer l'estimer de 2011 et la facture réelle de 2015? Avec la deuxième méthode de calcul, les propriétaires de grand terrain sont avantagés et les propriétaires de petit terrain sont désavantagés.</p> <p>2ie question; où sont passés les 691.43 mètres taxables (8 666.72 M – 7 975.29 M) qui étaient aux plans en 2011 et qui sont disparus en 2015?</p>			
22 février 2021	<p><u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Monsieur le maire, le 27 oct. 2020, Yvan Berthelot a critiqué et voté contre le projet Bomon sur la rue Champlain du promoteur Roger Beaudin avec des arguments dont le suivant : Yvan Berthelot a dit à l'électorat de St-Jean que les égouts de ce projet iraient à Loyola où les déversements directs dans le Richelieu sont fréquents. Vous avez contredit Yvan Berthelot à ce</p>	<p>Le réseau d'égout sanitaire de la rue Champlain, entre les rues Lesieur et Loyola, se draine en direction du poste de pompage Champlain;</p> <p>Le futur réseau d'égout sanitaire du projet « Carrefour St-Eugène » se drainera via le réseau sanitaire existant dans diverses rues (Séminaire sud, Cousins, Vanier, Séminaire nord, Loyola) vers le poste de</p>		Clos

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>sujet et la réplique d'Yvan Berthelot à votre interprétation, lors du tour de table, s'est terminée en queue de poisson, nous laissant dans la confusion. Pouvez-vous montrer à l'électorat le trajet de ces égouts afin de savoir à qui on doit faire confiance? Une fois la démonstration faite, pouvez-vous nous expliquer comment se compare le problème d'égouts du projet de M. Beaudin selon Yvan Berthelot avec le problème d'égouts du projet de centre commercial de Mme Nathalie DiMaulo dans St-Eugène, pour lequel sans gêne environnementale Yvan Berthelot a voté?</p>	<p>pompage Champlain.</p> <p>Les eaux usées provenant des deux projets entreront dans le poste de pompage Champlain via deux entrées distinctes l'une de l'autre.</p>		
24 février 2021	<p><u>Nadège Rioux – 1490, av. Saint-Paul, St-Césaire</u></p> <p>Bonjour, j'ai entendu parler d'un moratoire pour les milieux naturels à St-Jean, qu'allez-vous faire pour le mettre en place?</p>	<p>Le conseil municipal a statué sur cette question à la dernière séance et a adopté un moratoire excluant les terrains prévus dans les priorités de développement.</p>		Clos
26 février 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Suite à l'entente du 22 décembre 2016 entre la Ville et Bernier 9088, la Ville avait organisé le 23 février 2017 une soirée d'information à laquelle participait M. Trahan, directeur du Club de tir de L'Acadie, et M. Ouimet, propriétaire du Club de tir (voir fichier joint). Cette réunion avait comme objectif d'expliquer les modalités de l'entente qui visaient la fin de tous les tirs extérieurs (pigeons d'argile et tirs à la cible) au</p>	<p>Oui. En cas de différences d'interprétation, c'est l'entente signée entre les parties qui a une valeur légale.</p>		Clos

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>champ de tir de L'Acadie. Est-ce que la présentation du 23 février 2017 était conforme au libellé de l'entente du 22 décembre 2016 au niveau des conditions du début du délai de 36 mois?</p> <p>club-de-tir-presentation23-fevrier-2017</p>			
26 février 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant que le bruit provenant du champ de tir de L'Acadie se fait entendre pour plusieurs d'entre nous à l'intérieur de nos résidences 12 mois par année.</p> <p>Considérant que la Ville a signifié son intention de participer à une médiation accréditée privée.</p> <p>Est-ce que la fin de toutes les activités de tirs extérieurs prévus (pigeons d'argile et tirs à la cible) dans l'entente du 22 décembre 2016 entre la Ville et Bernier 9088 est non négociable?</p>	L'objectif poursuivi par la Ville est la fin des activités de tirs extérieurs du Club de tirs.		Clos
26 février 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Dans le contenu de l'entente du 22 décembre 2016 entre la Ville et Bernier 9088, il y a une liste des boisés que la Ville a achetés.</p> <p>Pourquoi le lot 6 022 218 de 11.73 hectares n'existe plus présentement sur le site Internet de la Ville (voir fichier joint)?</p>	En attente d'un suivi.		Actif

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	lot-6022218			
26 février 2021	<p><u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Le 23 fév. 2021, madame Christiane Marcoux a annoncé que le Ville allait en médiation avec le propriétaire du club de tir de L'Acadie. Considérant la nature polluante documentée des activités du champ de tir de L'Acadie, Considérant les avantages monétaires et autres bonnes et valables considérations, dont la cession de terrains et la création d'une banque de terrains virtuelle de 21,75 hectares en crédits de surface, Considérant que le champ de tir de L'Acadie a bénéficié d'un délai de 3 ans pour continuer ses activités polluantes et bâtir un champ de tir intérieur, Considérant que le champ de tir intérieur n'a pas été bâti donc, que selon l'entente du 26 déc. 2016, c'est au déménagement du champ de tir qu'on a droit, Est-ce que madame Marcoux, au cours de la médiation, va protéger les intérêts de l'électorat et maintenir la fin de toutes les activités de tirs extérieurs qui se déroulent actuellement au champ de tir de L'Acadie et qu'il aille s'établir ailleurs?</p>	L'objectif poursuivi par la Ville est la fin des activités de tirs extérieurs du Club de tirs.		Clos
1 ^{er} mars 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant la médiation accréditée privée</p>			

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>entre la Ville et le Club de tir.</p> <p>1- Avec cette médiation est-ce dire que la Ville nous indique que le problème des bruits impulsionnels provenant du Club de tir est du domaine privé et non pas du domaine public?</p> <p>2-Conséquemment, quelle place la Ville peut-elle accorder aux citoyens qui tentent depuis plus d'une décennie de documenter et d'assurer le suivi de ce dossier, si cette démarche s'effectue au privé alors que le problème relève du public?</p>	<p>1- Non, la médiation « privée » signifie que ce sont les parties qui assumeront les honoraires de la médiation. La médiation est une méthode alternative de résolution des conflits dont les rencontres sont confidentielles. L'objectif de la confidentialité est de s'assurer que les parties en présence pourront discuter librement et sans crainte de représailles après la médiation. C'est le contenu de la médiation qui est confidentielle et non le litige.</p> <p>2- Monsieur le Maire dit que tant qu'il siègera sur cette table de négociation, l'intérêt du public sera défendu.</p>		<p>Clos</p> <p>Clos</p>
2 mars 2021	<p><u>Nathalie Daigneault – 101, av. des Pins</u></p> <p>Bonjour. La problématique est connue et a été communiquée depuis plusieurs années, mais elle demeure encore non résolue à ce jour. Je m'adresse à vous à nouveau, car le printemps s'en vient et la circulation s'intensifiera (voitures sport, motos, etc.), ce qui nous privera encore de profiter de notre environnement à cause du bruit routier (circuler à plus de 50 km/h = nuisance sonore et vibration – de nombreuses études québécoises le démontrent). Que ferez-vous concrètement et prochainement pour régler définitivement le non-respect de la limite de vitesse sur l'av. des Pins? Autre que de me dire que vous allez demander à</p>	<p>Monsieur le Maire vous invite à déposer des plaintes et il soumettra la question au comité de circulation.</p>		<p>Clos</p>

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>faire plus de patrouilles dans notre secteur? Vous savez fort bien qu'elles ont très peu d'effet à long terme sur les comportements des automobilistes. On nous a aussi proposé d'installer un panneau d'arrêt – ce qui pourrait entraîner d'autres problèmes (non-respect, accélération soudaine – donc bruit, utilisation des freins moteur, etc.). Bien qu'elle soit collectrice, elle est une rue résidentielle et vous ne pouvez plus ignorer / reporter ce problème. Des mesures d'apaisement permanentes et concrètes sont requises à court terme pour diminuer la vitesse (et donc le bruit) sur l'av. des Pins. Et je vous souligne que de telles mesures s'inscrivent dans une méthode de gestion de la circulation plus globale qui peut englober plusieurs mesures. Plusieurs municipalités s'attaquent maintenant à cela. Merci.</p>			
8 mars 2021	<p><u>Dominic Pétrin - 808, boul. Saint-Luc</u></p> <p>Mes questions s'adressent aux conseillers Y. Berthelot et J. Fontaine. La Cour d'appel du Québec a finalement donné raison au Maire relativement à la protection des élus face aux pressions juridiques. Le 26 février 2019, avec un avis juridique en main, Yvan Berthelot s'est engagé à ce que le Maire ne soit pas défendu par la Ville. Le Groupe des 9 a même engagé l'argent des citoyens afin d'empêcher que le Maire soit défendu jusqu'en cour</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Monsieur Berthelot répond <i>Non</i>. 2- Monsieur Berthelot répond que lorsqu'un conseil municipal parle, c'est par résolution. 3- Monsieur Berthelot répond que la question est adressée à monsieur Fontaine et qu'un conseil municipal parle par résolution. 		<p>Clos</p> <p>Clos</p> <p>Clos</p>

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>d'appel. À la même séance, Jean Fontaine a affirmé qu'une chose était certaine, celle que la poursuite de Guy Samson visait Alain Laplante personnellement et non le Maire. De toute évidence, la Cour supérieure et la Cour d'appel n'ont pas le même avis que vous M. Fontaine. Tous constatent que les faits exposés par le Maire sont évidents, sauf vous.</p> <p>1re question : Messieurs Berthelot et Fontaine, en refusant que la Ville défende votre Maire contre une poursuite apparemment sans fondement, était-ce également votre objectif de faire pression sur lui et de l'empêcher d'exercer sereinement son rôle?</p> <p>2e question : M. Berthelot, comme vous vous dites préoccupé par l'argent des citoyens, quelle portion des sommes englouties inutilement pour contester les demandes du Maire jusqu'en Cour d'appel, allez-vous assumer avec votre propre argent?</p> <p>3e question : Vous, M. Fontaine, allez-vous respecter la décision ou si vous allez pousser votre acharnement insensé jusqu'en Cour suprême du Canada?</p>			